

Séance du 04 juillet 2023

Le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace de la Tuilerie à Giromagny, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc ANDERHUEBER, Président.

Nombre de conseillers
En exercice : 42
Présents : 31
Absents : 11
dont suppléés : 1
dont représentés : 6
Votes pour : 38
Votes contre : 0
Abstention : 0
Suffrages exprimés : 38

Titulaires présents : M. AERENS, L. AFFHOLDER, J-L. ANDERHUEBER, O. BAZIN, R. BEGUE, J-P. BRINGARD, L. BROS-ZELLER, M-J. CHASSIGNET, J. CHIPAUX, C. CODDET, C. CONILH-NOBLAT, A. DOYEN, A. FENDELEUR, A. FESSLER, J. GROSCLAUDE, E. HOTZ, J-M. HUGARD, P. LACREUSE, C. LESOU, P. MIESCH, F. MONCHABLON, S. MOREL, A. NAWROT, E. PARROT, C. PARTY, A-S. PEUREUX-DEMANGELLE, J-L. SALORT, G. TRAVERS, D. VALLVERDU, E. WILLEMAIN, A. ZIEGLER

Suppléant avec voix délibérative : D. ILTIS

Date de la convocation
26/06/2023

Pouvoirs : P. GUIGON à A-S. PEUREUX-DEMANGELLE, V. ORIAT-BELOT à J-L. ANDERHUEBER, E. OTERNAUD à E. PARROT, M. LEGUILLON à P. MIESCH, G. MICLO à F. MONCHABLON, C. CANAL à C. PARTY

Date de publication
11/07/2023

Secrétaire de séance : J. CHIPAUX

Délibération n° 069-2023

Objet : Enfance - jeunesse - règlement intérieur des ALSH

Vu

- l'arrêté préfectoral n°90-2022-04-08-00002 du 8 avril 2022 portant modification des statuts communautaires,
- la délibération n°086-2018 du 3 juillet 2018 relative au règlement des centres périscolaires,

Considérant

- la volonté d'harmoniser les modes de fonctionnement des différents sites périscolaires,
- la nécessité de mettre à jour les données présentées dans le règlement intérieur,
- la volonté de faire apparaître la grille tarifaire dans ce même règlement,

Monsieur le Président propose de modifier le règlement intérieur des accueils péri et extrascolaires.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte le nouveau règlement des accueils péri et extrascolaires, tel que proposé par Monsieur le Président.

Visa préfectoral

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,

Ont signé au registre des délibérations tous les membres présents.

Pour extrait conforme,

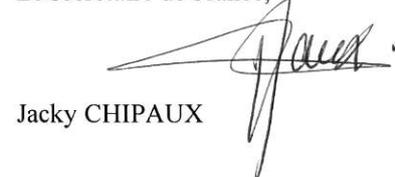
Le Président



Jean-Luc ANDERHUEBER



Le secrétaire de séance,



Jacky CHIPAUX